



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'environnement OFEV
Division Biodiversité et paysage

Version 1.1, le 4 mars 2026

Infrastructure écologique

Annexe 4 du guide de travail V.1.1 : Détails d'attribution des données dans les trames

Référence : BAFU-417.21-53589/3/1/2/5/2/1

L'attribution aux trames des aires de l'IE, des autres bases de planification, des guildes ainsi que des milieux naturels prioritaires au niveau national est présentée à l'annexe 3 du guide de travail. Des attributions multiples sont possibles (les trames pouvant se superposer), raison pour laquelle certains éléments y figurent plusieurs fois. Les milieux naturels prioritaires au niveau national mentionnés doivent être pris en compte dans l'IE.

La planification de l'infrastructure écologique comprend des objets correspondant à des aires de l'IE, géoréférencées et représentées sous forme de surfaces. Pour la visualisation de l'état actuel, les géométries issues des jeux de données d'origine sont reprises, afin de représenter les instruments de protection correspondants ; dans ce sens, chaque aire de l'IE présente une seule « origine » (zone alluviale, marais, site marécageux, site prioritaire PPS, etc.). Dans ce type de représentation, les aires ne doivent ni être divisées ni fragmentées ; elles peuvent toutefois se superposer. Par exemple, lorsqu'une surface est à la fois exploitée comme surface de promotion de la biodiversité QII et inventoriée et protégée comme biotope d'importance nationale ou cantonale, elle doit être représentée comme deux aires distinctes de l'IE se superposant. Les deux aires de l'IE sont intégrées dans la planification de l'infrastructure écologique sans suppression de la superposition et sont attribuées séparément. Ainsi, chaque aire de l'IE est rattachée, en tant qu'unité juridiquement contraignante, à une ou plusieurs trames dans la planification de l'infrastructure écologique. En complément, des indications relatives aux sous-trames peuvent, selon les besoins, s'avérer pertinentes.

Afin de renforcer la focalisation sur les milieux naturels, des périmètres hétérogènes (p. ex. sites Ramsar ou Émeraude, réserves forestières, zones alluviales) peuvent, dans un second temps, être subdivisés en sous-objets liés à l'objet principal et attribués aux trames en fonction des milieux naturels ou des guildes présentes. Cela permet de rendre visibles, par exemple, les lisières forestières, les sources ou d'autres milieux naturels à l'intérieur d'un biotope. Ces sous-objets doivent toutefois rester techniquement liés à l'objet principal dans le SIG, afin de maintenir la relation. Cela garantit à la fois une représentation selon les instruments de protection et une représentation selon les milieux naturels, en lien avec les habitats et guildes effectivement présents. Le tableau « Attribution des données » de l'annexe 3 indique quelles bases de planification doivent être attribuées à quelles trames. L'élaboration complémentaire d'une approche par milieux naturels permet, dans une certaine mesure, d'effectuer un contrôle de résultat, c'est-à-dire le degré d'atteinte des objectifs et l'efficacité des mesures, ainsi que d'éventuels manquements.

Le schéma ci-dessous illustre les différentes possibilités d'attribution.

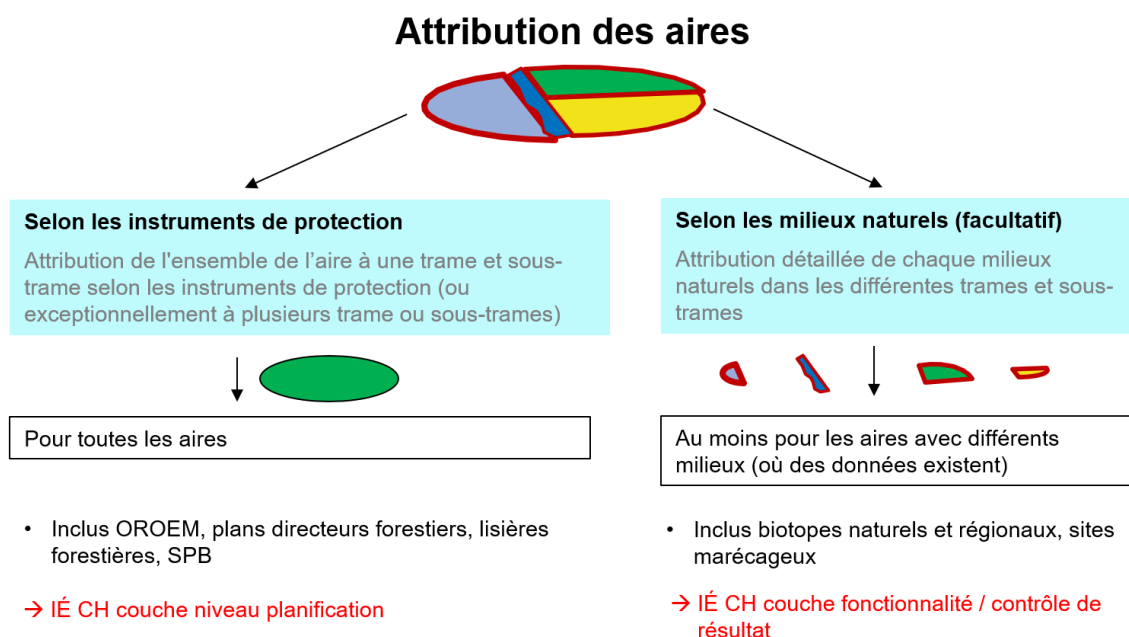


Figure 1 : Différentes possibilités de l'attribution des aires de l'IE, soit sur la base des instruments, soit, de manière complémentaire et liée, sous une forme plus détaillée fondée sur les milieux naturels présents. (Abréviation : OROEM = Réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs, SPB = Surface de promotion de la biodiversité).

Exemple zones alluviales en milieux alpins

⇒ Niveau de planification CH

L'aire composée de plusieurs milieux naturels est attribuée dans son ensemble à la sous-trame « Petits plans d'eau et étangs » et à la trame « Cours d'eau et lacs » et finalement à la sous-trame « Milieux alpins et nival »



⇒ Fonctionnalité / contrôle des résultats

Les différents milieux naturels sont attribués aux trames et sous-trames en fonction de leur fonctionnalité.



| Trames | Sèche | | Humide | | Cours d'eau et lacs | Mosaïque | | Alpine | |
|-------------------------------------|--------------|---|-----------------|--|--|-----------------------------|---------------------|-----------------|-------------------------------|
| Sous-trames | Ouverts secs | Forêts sèches Lisières de forêt (et clairières) | Ouverts humides | Forêts humides Petits plans d'eau et étangs | | Mosaïque de milieux ouverts | Mosaïque de forêts | Milieux rocheux | Subalpins Alpins et nivaux |
| Selon les instruments de protection | | | | | | | | | |
| Selon les milieux naturels | Ouverts secs | Forêts sèches Lisières de forêt (et clairières) | Ouverts humides | Forêts humides Petits plans d'eau et étangs | Rives proches de l'état naturel Cours d'eau proches de l'état naturel | Mosaïque de milieux ouverts | Mosaïques de forêts | Milieux rocheux | Subalpins Alpins et nivaux |

Figure 2 : Possibilités d'attribution d'une zone alluviale en trames et sous-trames.

Superpositions :

Les trames peuvent se superposer, car certains milieux naturels remplissent une fonction prioritaire pour différentes trames. C'est notamment le cas des trames « mosaïque » et « humide », ou « mosaïque » et « sèche ». En revanche, les trames « humide » et « sèche » devraient peu se superposer, sauf lorsqu'un milieu naturel est clairement central pour les deux groupes d'organismes cibles (exemple : *Molinietum*).

Les liaisons paysagères se superposent fréquemment à l'une ou l'autre trame, étant donné que la faune et la flore utilisent de nombreux milieux des trames pour leurs déplacements. Font exception les espaces nocturnes, les espaces peu perturbés ainsi que les éléments de connexion artificiels ou les éventuels corridors de liaison nécessaires, qui ne relèvent pas nécessairement des cinq trames milieux.

Attribution multiple :

Dans ce sens mentionné ci-dessus, des objets peuvent être attribués à plusieurs trames. Les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB), par exemple, peuvent être attribuées à la trame « mosaïque » et simultanément à la trame « sèche » ou « humide », selon le milieu naturel et les guildes présentes.

Remarques concernant certains jeux de données :

Lisières forestières :

Les lisières forestières constituent une sous-trame à part entière. De tel sorte, la fonction de connexion est représentée de manière uniforme et orientée vers les mesures. Lorsque des données sur les lisières forestières humides sont disponibles, celles-ci peuvent également être attribuées à la trame « humide » et à la sous-trame « forêts humides ». Les lisières situées dans des biotopes font exception : elles ne sont pas dissociées du biotope et peuvent être attribuées avec celui-ci (d'importance nationale ou régionale) à la trame correspondante (« humide » ou « sèche »).

Espace urbain :

Les surfaces de valeur écologique situées dans l'espace urbain ainsi que les corridors de connexion sont attribués aux trames correspondantes. Si des planifications locales plus détaillées sont prévues et que des éléments spécifiques doivent être intégrés, le réseau national peut être complété en conséquence.

Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle selon l'OPD :

Ce type d'utilisation du sol est attribué à la trame « mosaïque de milieux ouverts », car il présente une qualité écologique très variable. La trame « sèche », en revanche, se concentre sur les milieux naturels.